



# CDD Seniors

Modalites d'application



# Les enjeux

- ✚ Favoriser le retour à l'emploi des plus de 57 ans
- ✚ Lutter contre les discriminations liées à l'âge
- ✚ Selon Eurostat, le taux d'emploi des séniors en France (environ de 37,9 %), le plus bas en Europe.



# Les textes

- Décret n° 2006-1070 du 28 août 2006



# Les employeurs pouvant conclure des CDD seniors

- Tout employeur à l'exception des professions agricoles



# Les salariés concernés

- Deux conditions :
  - ✚ être âgé de plus de 57 ans
  - ✚ être inscrit depuis plus de 3 mois comme demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'une convention reclassement personnalisée



# Nature et forme du contrat

- Un CDD au titre de la politique de l'emploi



# Les conditions de forme

- ✚ Un contrat écrit avec les mentions suivantes :
  - définition du motif
  - Date d'échéance du terme
  - Le cas échéant une clause de renouvellement
  - Le poste du travail
  - La convention collective applicable
  - La durée de la période d'essai éventuellement prévue
  - Le montant de la rémunération
  - Le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et le cas échéant du régime de prévoyance



# Les conditions de forme

- Un contrat transmis au salarié au plus tard dans les 2 jours suivants l'embauche.

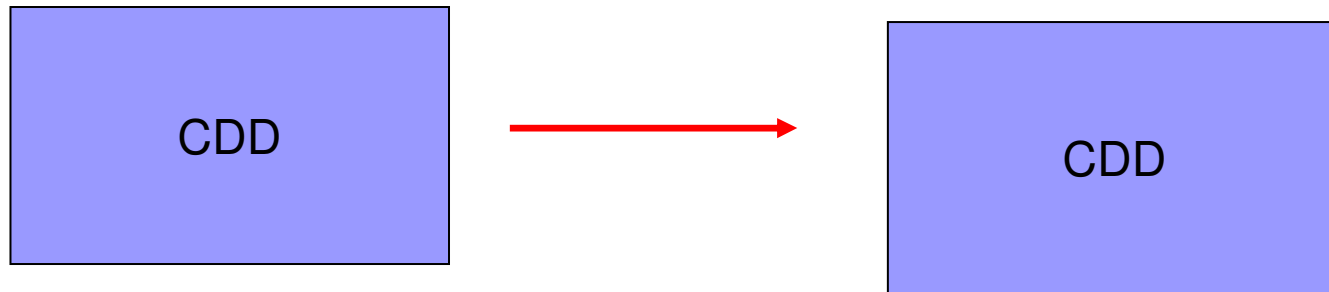


# Durée du contrat

- ✚ Un terme précis
- ✚ Une durée maximale de 18 mois
- ✚ Renouvelable 1 fois, pour une durée totale (ajoutée à la durée du contrat initial) < 36 mois.

# Délai de carence pas applicable pour le CDD seniors.

- Sur un même poste de travail



Carence = tiers du contrat initial, renouvellement inclus



# Indemnité de fin de contrat

- ✚ 10% de la rémunération totale brute
- ✚ Un accord collectif peut fixer un taux plus élevé